

Robert SALVAT
Grade honoraire
Adresse
Ville
identifiant@fai.fr

Paris, le 12 juillet 2019

Objet : Abonnement Télévision : TV premium + / Cinémas / Mezzo
Caducité du contrat d'abonnement
V/Ref : Client n°38726823

Numéricable
Service client
TSA 61000
92894 NANTERRE CEDEX 9

Monsieur le Directeur,

Depuis le 17 avril 2019, mon décodeur "*HD Box memory*" ne reçoit plus les "*droits d'activation*" qui nous permettraient de regarder les chaînes payantes de mon offre "*Numéricable-SFR*" : Nous ne recevons donc plus que les chaînes de la TNT (alors même que je continue de payer les abonnements à ces chaînes par prélèvement sur mon compte bancaire).

Je vous avais mis en demeure de régler ce problème informatique (lettre recommandée du 25 avril 2019) ; j'avisais, également, que je pourrais suspendre l'autorisation de prélèvement bancaire, par laquelle je règle la contrepartie pécuniaire de votre offre de chaînes payantes (Pièce jointe n°1).

1. Ma lettre est restée sans effet ; j'ai donc suspendu votre autorisation de prélèvement bancaire.

2. Je n'ai pu trouver aucun interlocuteur dans vos services : Votre système informatique – qui ne sait pas lire les lettres – n'a détecté qu'un *incident de paiement*. Il s'ensuit un harcèlement informatique (lettres, courriels), qui a été suivi de tentatives de recouvrement amiable par huissier. Ce recouvrement amiable par huissier est également informatisé. Je m'en suis plaint à la Chambre départementale des huissiers de justice (Pièce jointe n°2).

3. Dans ces conditions – puisque les "*droits d'activation*" dont il s'agit n'ont pas été rétablis – je considère que mon contrat d'abonnement à Numéricable-SFR est devenu caduc, à la date du 17 avril 2019, en application des articles combinés 1186 et 1187 du Code civil¹

¹ Article 1186 :

« *Un contrat valablement formé devient caduc si l'un de ses éléments essentiel disparaît (...)* »

Article 1187 :

« *La caducité met fin au contrat (...)* ».

Voir, ci-dessous, deux photographies des paramètres du décodeur "HD Box memory", à la date du 23 avril 2019 et à la date du 7 juin 2019

Paramètres		23 Avr 12:28
Diagnostic		
Appuyez sur RETOUR pour revenir au menu précédent.		
Version du logiciel		R247 (583)
Date d'expiration OFFRE1		17 04 19
Date d'expiration OFFRE2		31 03 08
Date d'expiration Canal+		31 05 08
Qualité du signal		100
Niveau de signal		87
Statut du modem		OK
Disponibilité de la VOD		Oui

Paramètres		07 Jun 14:07
Diagnostic		
Appuyez sur RETOUR pour revenir au menu précédent.		
Version du logiciel		R247 (583)
Date d'expiration OFFRE1		17 04 19
Date d'expiration OFFRE2		31 03 08
Date d'expiration Canal+		31 05 08
Qualité du signal		100
Niveau de signal		84
Statut du modem		OK
Disponibilité de la VOD		Oui

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées

Robert SALVAT

Pièces jointes

n°1 Ma mise en demeure du 25 avril 2019

n°2 Ma plainte à la Chambre départementale des huissiers de justice